



mairie
ti ker

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 26-051

ARRÊTÉ DE PERMISSION DE VOIRIE

Délivré à l'entreprise –ORIGO
Route de Kervastal
29710 PLONEIS

Le Maire de la commune de CAVAN,

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU le Décret 72-541 du 30 Juin 1972 portant réglementation de l'Administration Publique.

VU l'arrêté ministériel du 4 Octobre 1974 portant application de l'article R26-1 du Code de la Route.

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 Juillet 1982 ;

VU l'arrêté préfectoral régissant les permissions de voirie ;

VU le Décret 86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de Police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route.

VU l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 approuvant la 8ème partie du livre 1 de l'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire.

VU la demande initiale de l'entreprise ORIGO en date du mardi 14 avril 2026 afin de réaliser des travaux d'égouttage.

- A R R Ê T É -

ARTICLE 1 : Le pétitionnaire est autorisé à effectuer des travaux d'égouttage sur le domaine public sur la commune de CAVAN.

- sur toute la commune

Travaux à compter du 4 mai 2026 pour une durée de 30 jours (calendaire) soit jusqu'au 2 Juin 2026.

ARTICLE 2 : L'entreprise réalisant les travaux est tenue de procéder au nettoyage de la chaussée au cours de la journée tant que de besoins et au minimum en fin de travaux.

ARTICLE 3 : La circulation sera soumise à restriction sur section courante, pour tous les véhicules. La vitesse sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit.
Le stationnement sera interdit à l'endroit du chantier. Des cônes de signalisation seront installés.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la section réglementée.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au pétitionnaire.

A CAVAN, le mercredi 15 avril 2026

LE MAIRE,

Maurice OFFRET

